

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Samedi 23 septembre à 14h00

Restaurant Pharamond, 23 rue de la Grande Truanderie, 75001 Paris

Article 8 des statuts enregistrés le 12 avril 2015* : L'Assemblée entend les rapports du Président, du trésorier et des Secrétaires de Comités ainsi qu'éventuellement le rapport des commissaires aux comptes, L'Assemblée vote le projet du budget de l'exercice suivant, les articles proposés par le président et le quitus de la gestion du Conseil.

- Comptage des présents et des pouvoirs. Vérification du Quorum. (Art. 6 §1 et 5)
- Rapport du Président.
- Rapport financier.
- Rapport des Secrétaires de Comités.

Les membres du bureau présents répondront à toutes les demandes d'explication formulées par les adhérents. Les textes des rapports sont disponibles dans l'espace Adhérents de notre site huit jours avant et pendant l'AG.

- Quitus de l'Assemblée au Conseil
- Élection des membres du Conseil d'administration.

Article 8 § 4 : Lorsque l'ordre du jour le précise, l'Assemblée procède à l'élection des membres du Conseil d'administration selon les règles des articles 6 et 9§1.

Article 9 § 1 : L'Association est administrée par un Conseil composé de 6 à 17 membres, savoir :

- de 6 et à 12 Membres en exercice, ayant régulièrement déposé leur candidature, élus pour trois exercices;
- de 0 à 5 membres invités cooptés par les membres élus du Conseil sans que leur nombre puisse dépasser le tiers du nombre total

des membres du Conseil et pour une durée ne dépassant pas celle des membres élus les ayant cooptés.

Le conseil d'administration est élu pour une durée de 3 ans.

Tout candidat à la fonction de membre du Conseil doit faire connaître sa candidature au Bureau au moins 15 jours avant l'Assemblée Générale dont l'ordre du jour stipule la tenue d'élection au Conseil.

Le mandat des administrateurs se termine après le vote sur les rapports présentés à l'Assemblée générale du 3^{ème} exercice social.

Article 6 § 7 : Par exception, tous les scrutins électifs se font à bulletins secrets, sauf en cas de nombre de candidats égal ou inférieur au nombre de postes à pourvoir où le scrutin se fait à main levée, sauf opposition du quart au moins des votants.

- Le mandat des 15 membres, 11 élus, 2 cooptés et 2 invités, arrivant à leur terme de 3 ans en 2017, il est procédé ce jour à l'élection des 12 membres du Conseil d'administration selon la liste de candidats close le 12 septembre 2017 et disponible alors sur le site de l'association <https://www.bibliothequesgourmandes.com>: dans l'onglet « Adhérents & Abonnés » choisir « Espace Adhérents » ; le mot de passe est : bg16.

Au cas vous ne pourriez participer à cette Assemblée générale, veuillez être assez aimable pour remplir et poster dès aujourd'hui le pouvoir ci-dessous à l'adresse: Bibliothèque Gourmandes, 11 rue Rabelais – 92170 - VANVES ou le scanner pour l'envoyer à : bibliotheques.gourmandes@gmail.com ou remplir le formulaire sur notre site en cliquant [ICI](#). Merci de le faire de suite, après on oublie !

POUVOIR

M....., à jour de son adhésion 2017,

Donne Pouvoir à M.....

De le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des Bibliothèques Gourmandes le 23 septembre 2017 à Paris et prendre part à toute délibération et à tout vote sur les questions figurant à l'ordre du jour et généralement faire le nécessaire.

Fait à le :..../...../.....

Signature

précédée de la mention «Bon pour pouvoir »